

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DU 41-1 11 rue Marc Séguin (18e) - Bien sans maître - Autorisation d'appréhender dans le patrimoine de la Ville de Paris le lot n° 22.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1123-1 et L1123-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, et notamment l'article 713 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Mme la Maire de Paris propose :

- de l'autoriser à appréhender le bien sans maître constitué du lot de copropriété n°22 dépendant de l'immeuble situé 11 rue Marc Séguin à Paris (18e) ;
- d'incorporer ce bien dans le domaine communal ;
- d'afficher en mairie pendant deux mois le procès-verbal de prise de possession ;

Vu la saisine de l'avis de M. le Maire du 18e arrondissement en date du 15 juillet 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 20 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à appréhender le bien sans maître suivant :

- Lot de copropriété n°22 représentant 366/10000èmes des parties communes générales, dépendant de l'immeuble 11, rue Marc Seguin à Paris (18e) ;

Article 2 : Le bien défini à l'article 1 sera intégré au domaine communal ;

Article 3 : Le procès-verbal de prise de possession sera affiché en mairie pendant deux mois ;

Article 4 : L'entrée de ce bien dans le patrimoine de la Ville de Paris se fera selon les règles de la comptabilité publique.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO